

Bulletin n° 430

Le 18 janvier 2023

LES PARTIES REÇOIVENT LA DÉCISION ARBITRALE SUR LA MÉTHODE DE LIVRAISON À DEUX LIASSES

Conformément au protocole d'entente prolongeant la convention collective urbaine jusqu'au 31 janvier 2024, le STTP et Postes Canada ont tenu des discussions dans le but de résoudre les griefs portant sur la méthode de livraison à deux liasses. Les parties n'étant pas parvenues à une entente, elles ont demandé à l'arbitre de trancher et de leur communiquer sa décision.

Le 16 janvier dernier, nous avons reçu la décision arbitrale sur la méthode de livraison à deux liasses pour les griefs nationaux N00-07-00032 et N00-12-00017. Le premier grief à ce sujet a été déposé en 2010 à la suite de la mise en œuvre du projet de transformation postale.

Malheureusement, l'arbitre a rejeté les griefs en déclarant, entre autres, qu'il n'était pas convaincu que la méthode de livraison dos à dos présentait un danger accru pour la santé et la sécurité des factrices et facteurs justifiant des mesures correctives. Il a également écarté le rapport Golder, estimant que ses conclusions contre la méthode de livraison dos à dos n'étaient pas suffisamment étayées sur le plan scientifique. L'arbitre a toutefois souligné que le protocole d'entente incorporé à la convention collective par l'arbitre MacPherson dans le cadre de l'arbitrage de différend demeure inchangé et constitue une disposition exécutoire de la convention collective.

Ce protocole d'entente stipule ce qui suit :

« Les factrices et facteurs qui considèrent plus pratique de fusionner dans leur véhicule, avant de commencer la livraison, leur courrier trié de manière séquentielle et leur courrier trié manuellement ne seront pas sanctionnés par la Société pour ce motif. »

Évidemment, ce n'est pas le résultat que nous espérions après une si longue bataille, mais nous souhaitons rappeler aux membres que *la lutte continue*, et nous vous encourageons à soumettre des revendications dans le cadre de la prochaine ronde de négociations afin de revenir à la méthode de livraison à une seule liasse. Notre santé et notre sécurité seront toujours au cœur de nos préoccupations et nous continuerons à exiger des méthodes de travail sécuritaires pour nos membres.

Solidarité,

Carl Girouard

Dirigeant national des griefs

ET/bt sepb 225
gl/scfp1979

